



Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris le 24 novembre 2015

RÉSULTATS CAP PROFESSEURS TECHNIQUES DU 24 novembre 2015

(SOUS-RÉSERVE DE VALIDATION PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE)

Ont siégé :

Annie LEGOUHY STEI Créteil Tél : 01 56 72 11 20 Anne –Marie BOTHOREL UEAJ Rennes Tél : 02 99 30 90 40

DÉCLARATION LIMINAIRE

Cette CAP se tient dans un contexte très particulier aujourd'hui, une semaine après les attentats qui ont touché Paris et notre pays. Nous avons entendu cette semaine des responsables politiques, quelles que soient leurs appartenances, s'exprimer sur les dispositions à mettre en œuvre à l'égard des jeunes qui pourraient être sensibles aux discours des organisations criminelles. Ces politiques reconnaissent enfin aujourd'hui que la solution passera par l'éducation, l'instruction, la culture.

Ces déclarations trouvent un écho particulier auprès de nous, professionnels de l'éducation, particulièrement en charge de jeunes, pour beaucoup d'entre eux, déjà très éloignés des lieux classiques d'instruction, de formation et de culture. Un grand nombre déjà en rupture avec le système scolaire se retrouve exclu des lieux de socialisation, d'apprentissage de la tolérance, de l'acceptation de l'autre, du brassage social et de la mixité.

Au SNPES, nous déplorons depuis de nombreuses années la mise à mal des services d'insertion et de formation, la mise à mal des lieux d'hébergement classiques, au profit des lieux d'enfermement dont on sait qu'ils éloignent encore les plus exclus de tout processus de culture et d'insertion sociale. L'efficacité de ces choix, tant prônée par le gouvernement précédent, n'a aujourd'hui pas été démontrée, bien au contraire !

Aujourd'hui, malgré les déclarations de notre administration, affichant à son arrivée, une volonté de rupture avec la politique précédente du « tout-répressif » et d'enfermement comme seule réponse à la jeunesse délinquante, et annonçant une politique priorisant l'éducation avec des réponses multiples, nous constatons sur le terrain que peu de choses ont changé. Dans les territoires, le fonctionnement précédent perdure. Pourtant, nous pensons alors voir enfin mettre en œuvre des dispositifs ambitieux d'instruction, de formation, d'apprentissage.

Les restrictions budgétaires servent souvent à justifier le peu de moyens alloués aux services d'insertion, voire leur suppression. Notre action, nos missions et l'évaluation de notre travail sont toujours regardées avec le même filtre : celui de la mesure des chiffres. Le comptage des jeunes et des mesures attribuées, sont la seule manière d'aborder notre activité. Pour autant, ces prétextes budgétaires ne parviennent pas à masquer que c'est précisément le manque d'ambition de la DPJJ pour le secteur de l'insertion qui est responsable de l'état actuel des UEAJ.

En effet, alors que les suppressions de postes touchent massivement les services d'insertions, alors que certains sont encore menacés de fermeture, quand et comment aborde-t-on la qualité de prise en charge des jeunes, de leur accompagnement vers de véritables solutions respectueuses de ce qu'ils sont : des adultes en devenir ayant besoin d'être soutenus, accompagnés dans ce moment si particulier qu'est leur adolescence ?

Il est donc temps de mettre enfin les actes en accord avec les déclarations de nos politiques et de notre administration :

- Une politique d'insertion ambitieuse à la PJJ
- Les moyens pour les services d'insertion avec des postes d'éducateurs, de professeurs, de psychologues,
- L'ouverture des concours de professeurs techniques avec une formation initiale digne de ce nom,
- Des budgets pour mener à nouveau de vrais projets dans les ateliers des UEAJ,
- Des lieux adaptés à l'accueil et aux activités développées,
- Des budgets pour moderniser le matériel dans les ateliers,
- Des budgets pour une vraie politique culturelle dans les services.

Par ailleurs, nous vous adressons de vives critiques vis-à-vis de la méthodologie adoptée pour la consultation d'envergure nationale sur l'insertion. Là aussi, nous sommes bien loin de l'annonce d'un questionnaire qui devait parvenir à chaque professionnel de la PJJ de la manière la plus exhaustive. Outre le retard avec lequel cette consultation a vu le jour, nous déplorons que ce questionnaire ne soit parvenu qu'aux directeurs de services et aux directions territoriales, et sans note explicative. Nous avons constaté que les équipes n'ont pas eu d'échanges en vue de répondre à ce questionnaire dont ils n'avaient pas connaissance pour la plupart d'entre eux. Notre organisation syndicale n'en a pas non plus été destinataire.

Lors de la CAP de juin sur ce point où nous avons déjà vivement critiqué la méthodologie, vous vous en étiez vivement offusqué et vous deviez relancer les services et les RUE afin de renvoyer au plus vite cet outil. Pour autant, nous avons constaté à nouveau que peu d'équipes ont été consultées. Pour toutes ces raisons, nous avons pourtant souhaité qu'un dispositif de consultation en direct auprès de tous les agents soit privilégié, ce à quoi vous deviez réfléchir... Après cette mascarade sur une question aussi sérieuse que l'insertion à la PJJ et l'avenir de notre jeunesse, nous réclamons enfin une vraie politique et une véritable réflexion concernant le secteur de l'insertion.

Concernant cette CAP d'avancement, le peu de possibilités de promotion eu égard au faible nombre d'agents accroît encore un peu plus le sentiment d'abandon et de non reconnaissance du métier de professeur technique à la PJJ. L'absence de perspectives et le privilège accordé dans les avancements aux collègues n'exerçant plus en UEAJ (RUE, DT, DIR, CEF...) dénaturent la profession et la rendent mortifère. Comptez-vous laisser encore longtemps ce corps à la dérive, à l'abandon ?

Nous soulignons également l'injustice, spécifiquement dans ce corps, de voir la quasi-totalité des agents qui partiront en retraite sans jamais atteindre le maximum de leur grille indiciaire. En effet, le non recrutement par concours externe depuis plus de 10 ans et l'arbitraire des critères d'avancement pèsent très lourdement dans ce constat.

Quant à la mobilité, réduite à peau de chagrin, elle pousse des collègues à quitter la PJJ faute de rapprochement géographique possible. Mais ça ne vous suffit pas, puisque vous continuez de contourner les règles en fermant des postes et en privilégiant les redéploiements, sur des postes attendus depuis des années par des agents plus anciens.

Une bonne fois pour toute, dites-nous : à quoi jouez-vous avec les PT et l'insertion ?

AVANCEMENT

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE HORS CLASSE

5 possibilités d'avancement

Liste proposée par le SNPES PJJ FSU			Liste proposée par le SN FO	Liste proposée par la CGT PJJ	Liste proposée par l'AC	Liste retenue à l'issue de la CAP
Nom Prénom	Bénéfice de l'âge ou Ancienneté Ministère de la Justice	observations				
CASPANI Olivier	38a 03m 15j		CASPANI Olivier	LE MADEC Marc	ROUYER Delphine	BRUHL Yannick
PINAUD Ghislaine	24a 00m 24j		LE MADEC Marc	CASPANI Olivier	BRUHL Yannick	DARSEL-ROBERT Véronique
LE MADEC Marc	15a 11m 27j	retraitable	PINAUD Ghislaine	BEZIER Nelly	DARSEL-ROBERT Véronique	LE MADEC Marc
PIET Daniel	11a 09m 00j (+ ancienneté FP)		BAILLE Emmanuel	PINAUD Ghislaine	GAUTHIER Charlotte	GAUTHIER Charlotte
BEZIER Nelly	37a 01m 29j		CAVALLO Marion	BOISNAY Arnauld	BOUCLIER Brigitte/BAKLI Abdelwaheb	BOUCLIER Brigitte

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRAND CHOIX

9 possibilités d'avancement

Critères du SNPES-PJJ/FSU : agents ayant bénéficié le moins souvent d'un avancement au choix ou grand choix

Liste proposée par le SNPES	Liste proposée par la CGT	Liste proposée par FO	Liste proposée par l'administration	Liste retenue à l'issue de la CAP
BOLON Laurent	PINAUD Ghislaine	BAKLI Abdelwaheb	BAKLI Abdelwaheb	BAKLI Abdelwaheb
MINGOTAUD Thibault	TRAORE-KISSEM Edith	ROUYER Delphine	ROUYER Delphine	ROUYER Delphine
CAUTTO Karine	RAOUX François-Xavier	CAUTTO Karine	VAN DEN TORREN Nicolas	VAN DEN TORREN Nicolas
BAKLI Abdelwaheb	PERRAD Jean-Patrick	VAN DEN TORREN Nicolas	TRAORE-KISSEM Edith	GUITTET Florence
ABT –WUNDERLE Marie-Julie	LEROY Denis	RAOUX François-Xavier	GUITTET Florence	MINGOTAUD Thibault
MICHELON –GUENOUNE Géraldine	CARAVEO Olivier	PARACHOU Estelle	MINGOTAUD Thibault	TRAORE-KISSEM Edith
PATIN Samuel	GUITTET Florence	LEROY Denis	CARAVEO Olivier	FRECON Peggy
PEQUEUR Philippe	PROVOST-DI NATALE Virginie	PERNAUT Matthieu	PARACHOU Estelle	CARAVEO Olivier
RAOUX François-Xavier	FRECON Peggy	MICHELON –GUENOUNE Géraldine	FRECON Peggy	PARACHOU Estelle

TABLEAU D'AVANCEMENT AU CHOIX

Liste retenue à l'issue de la CAP
PROVOST-DI NATALE Virginie
YOUAN-SARTORI Nathalie
ANSELIN Fabrice
ROSSY-RENONCOURT Cédric
CHEVALIER Cyrille
LE GUEN Marysa
RICHARD Erwan
BOUDAUD Daoud
HAVET Sylvain
MAILLOT David
DURAND Didier
BOUTY David
OUTREY Magalie
PINAUD Ghislaine

COMMENTAIRES :

A l'issue des déclarations liminaires, Monsieur Deal a souhaité répondre à nos critiques concernant la mise en place du questionnaire insertion relayé en cela par Monsieur Hubault, responsable du pôle audit. Une consultation générale de l'ensemble des agents n'a pas été envisagée au regard du

nombre d'agents concernés par l'insertion (tous les services sont concernés). Le choix de l'administration centrale s'est donc porté sur une méthode privilégiant une consultation de la chaîne hiérarchique avec quatre questionnaires distincts en direction des: DIR ; DT ; DS ; RUE. Nous avons dénoncé l'absence de consultation et d'échanges sur de nombreux terrains, ce qui pose la question de la crédibilité des réponses et donc du résultat des questionnaires. L'AC soulève à ce niveau un problème de « management » et de « gouvernance » au sein de notre administration, étant entendu que ce questionnaire devait faire l'objet d'échanges sur le terrain. **Malgré les réponses qui nous ont été apportées nous persistons dans la dénonciation du caractère partiel de cette démarche.**

Monsieur Hubault, responsable du service audit invité à cette CAP nous a rendu compte des premiers résultats de l'enquête. A notre grande surprise Monsieur Hubault s'est félicité des progrès apportés sur le secteur insertion grâce aux différentes réformes qui ont permis selon lui « la reconnaissance et la prise en compte de l'insertion par l'ensemble des professionnels et services », référence faite au DAA. Ceci sans aucune prise en compte des dommages occasionnés sur ce secteur d'activité durant ces dernières années, c'est-à-dire un nombre important de disparition de services et de postes dédiés même si pour 2015 il nous est rappelé en lot de consolation l'ouverture de (seulement) deux UEAJ.

Un concours de recrutement de professeurs techniques ne paraît pas être à l'ordre du jour, au contraire. Monsieur Hubault reconnaît que la question du recrutement de professeurs se pose, également celle des spécialités ainsi que la question des éducateurs techniques. Nous avons réaffirmé notre volonté de voir s'ouvrir le plus rapidement possible une politique ambitieuse du secteur de l'insertion à la PJJ qui ne peut se réaliser sans la prise en compte de la profession, du métier de professeur technique à la PJJ. **La crédibilité des propositions de notre institution dans le domaine de l'insertion va avec la qualité des intervenants et les moyens qu'elle y consacrera.**

L'étude des dossiers d'avancement a mis en évidence le fossé existant entre les critères de l'AC et ceux défendus par le SNPES. Encore une fois nous avons défendu le droit à l'avancement pour tous dans le déroulement de la carrière en faisant prévaloir le critère de l'ancienneté et de l'âge. **La diminution drastique des possibilités d'avancement, conséquence de la diminution des postes et de l'arrêt du recrutement, exacerbe les différences de position.** Les critères principaux défendus par l'AC restent : la manière de servir traduite par le CREP et la diversité des parcours. Elle reste sourde à nos critiques concernant la manière dont les CREP peuvent être réalisés...

Après débat et proposition commune des trois organisations représentantes des personnels, l'administration a concédé la prise en compte d'un avancement au titre du Hors Classe pour un agent. Pour ce qui concerne l'avancement au grand choix et au choix, une concordance entre les différentes listes (OS et AC) a été moins problématique.

Refus Congés Formation Professionnelle

Le refus CFP du fait de nécessité de service est maintenu en accord avec l'agent selon l'administration. La prochaine demande de l'agent sera étudiée avec attention, sa demande de formation devrait recevoir un accueil favorable de la part du service sur le fond.

Étude d'un Recours d'Évaluation Professionnel.

L'AC a pris acte du recours. Certaines appréciations sujettes à caution portées sur CREP ont été supprimées. Il s'en suivra un regard particulier de l'AC sur le fonctionnement du management local.